
COMMUNIQUE DE PRESSE
23 août 2010

**Le HCB déplore l'interruption de
l'expérimentation sur des porte-greffes de
vigne génétiquement modifiés**

**Le Haut Conseil des biotechnologies déplore l'interruption de l'expérimentation de
l'INRA sur des porte-greffes de vigne génétiquement modifiés à Colmar**

Ces porte-greffes ont été obtenus pour induire une résistance au Grapevine fanleaf virus (GFLV), agent principal de la maladie dite « du court-noué ». Ce virus, propagé par un ver microscopique (nématode) vivant dans le sol, qui touche environ 2/3 des vignobles français, entraîne un dépérissement progressif de la vigne. Il a pour conséquence des pertes de récolte, une baisse de qualité des vins et un raccourcissement de la durée de vie des vignes. **Actuellement aucun traitement n'est disponible pour combattre cette maladie.**

Conformément à la loi, l'Inra avait soumis une demande d'autorisation de l'essai au MAAP (Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Pêche), qui avait saisi le HCB pour avis avant de conclure sur une autorisation de l'essai en mai 2010. L'avis public du HCB relatif à la demande d'autorisation de cet essai, est consultable sur le site intergouvernemental : http://www.ogm.gouv.fr/article.php3?id_article=119.

Il mentionne en particulier que « *dans l'état actuel des connaissances, compte tenu des caractéristiques de cette plante génétiquement modifiée, de la taille de l'expérimentation et des mesures préventives adaptées, le Comité scientifique (CS) du HCB considère que l'expérimentation telle qu'elle est décrite ne présente de risques identifiables ni pour la santé humaine ou animale ni pour l'environnement* ». De son côté, le Comité économique éthique et social (CEES) du HCB, qui a pris acte des dispositifs mis en place pour assurer au mieux la sécurité et la surveillance de l'expérimentation, observe que cette expérimentation devrait effectivement permettre d'acquérir des connaissances agronomiques et écologiques nouvelles et recommande la poursuite de la concertation avec le Comité Local de Suivi avec quelques ajustements en termes de communication vers les citoyens. Lors de la réunion du CEES, un membre n'a pas souhaité se prononcer et quatre ont exprimé des opinions divergentes.

Cette expérimentation publique était actuellement la seule qui permettait l'acquisition de connaissances fondamentales concernant les relations entre porte-greffe et greffon, les mécanismes viraux de l'infection par le GFLV testés en conditions naturelles, les impacts environnementaux des porte-greffes génétiquement modifiés et notamment l'impact sur la biodiversité de la microflore du sol (virus et bactéries).

L'interruption de cet essai retarde pour plusieurs années l'obtention de réponses à ces questions importantes relatives à l'analyse scientifique de risque.

► Le Haut Conseil des biotechnologies :

Le Haut Conseil des biotechnologies, instance d'évaluation, d'expertise et de concertation a été créé par la loi du 25 juin 2008.

Lancée le 22 avril 2009, cette structure indépendante, qui réunit 63 membres, est composée d'un Comité scientifique présidé par Jean-Christophe PAGÈS, et d'un Comité économique, éthique et social présidé par Christine NOIVILLE. Le HCB rassemble, entre autres, des personnalités désignées notamment auprès des organismes publics de recherche, en raison de leurs compétences scientifiques et techniques, des élus locaux, des parlementaires, des représentants d'associations et d'organisations professionnelles.

Le HCB est présidé par Catherine Bréchnac.